

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/10/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
8	8	8

L'an 2025, le 24 Octobre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Tivernon s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRUCHET Delphine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le . La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le .

Vote		
A la majorité		
Pour : 8		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

Présents sur ce vote :

Mmes BRUCHET Delphine, VAPPERAU Béatrice, DESFORGES Anne-Claire, SEVIN Nathalie

MM. FLEUREAU Éric, BEDU Stéphane, MARTIN Joseph, MORGEAT Guillaume

Excusé(e-s) :

Absent(e-s) :

D2025_59 – D2025_59 (Annule et remplace D2025_47) : Acquisition d'un terrain communal pour ma création d'un point de Défense Extérieure contre l'Incendie sur le hameau du GRAND BREAU

Pour donner suite à la réunion avec le SDIS 45 et en vue de la mise en conformité de DECI sur le hameau du GRAND BREAU, Madame le maire propose au conseil d'acheter la parcelle cadastrée ZE 008 pour installer une bâche de défense à incendie.

Cette parcelle est la seule, en vente, à avoir obtenu un accord préalable favorable du SDIS45 pour le projet d'installation de bâche car son implantation respecte la réglementation pour la défense à incendie ce qui permet de préserver le droit à l'urbanisme local.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'acquérir** la parcelle cadastrée ZE 008 pour une contenance de 2210m² pour un montant de **29 166.67€ HT soit 35 000 € TTC** avec un supplément de **2 416.67€ HT soit 2900€ TTC** de provisions pour les frais de notaire.
- **Mandate** Madame le maire pour signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 19/11/2025
Le Maire
Delphine BRUCHET